

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 9 janvier 2012, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. François Brisson
M. Larbi Benkaddour	
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Martine Barber, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est aussi présente.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- L'ordre du jour est révisé et accepté unanimement.

Ordre du jour

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

Séance du Conseil
LUNDI 9 JANVIER 2012 À 20 H 00
ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

Assemblées de décembre 2011

1

- | | | |
|-----|---|---|
| 1.1 | ➔ | Procès-verbal du 12 décembre 2011 |
| 1.2 | ➔ | Procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2011 (1) |
| 1.3 | ➔ | Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 décembre 2011 (2) |
| 1.4 | | Droit de véto – Résolution 12-351-11 – Entente Agromex |
| 1.5 | | Droit de véto – Résolution 12-366-11 – Comité de sélection |

Assemblée du 9 janvier 2012

2

- | | | |
|-----|---|--------------------------------|
| 2.1 | ➔ | Liste des comptes à payer 2011 |
| 2.2 | ➔ | Liste des comptes à payer 2012 |
| 2.3 | ➔ | Ajouts du 9 janvier 2012 |

Période de questions

3

Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 → Demande du CPE – Mesures d’urgences
 - 3.1.2 Appui pour Parc écologique – Pacte rural
 - 3.1.3 Appui Société d’histoire des quatre-lieux – Pacte rural
 - 3.1.4 → Acc. Réception lettre MRC Brome-Missisquoi – Demande accès à l’information et demande de partage
 - 3.1.5 → Demande d’appui à Société d’Histoire des Quatre-Lieux
 - 3.1.6 → Déclaration des intérêts pécuniaires
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 → Adhésion à la COMAQ
 - 3.2.2 → Formations 2012 – Dir. Gén. et Sec.-très. Par intérim
 - 3.2.3 → Formation PG – T4 et Relevé 1
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service de police
 - 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 → Rapport d’événements
 - 4.2.2 Avis de motion – Règlement sur les incendies
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.2 Signalisation
 - 5.2.1
 - 5.3 Bâtiment
 - 5.3.1
- 6 **Hygiène du milieu**
 - 6.1 Réservoir et Usine épuration
 - 6.1.1 → Calibration des débitmètres
 - 6.1.2 → Analyse de la vibration des pompes
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 → Avis de motion – Règlement sur la vidange des fosses septiques
 - 7.1.2 → Règlement 723-11 – Adoption du 1^{er} projet
 - 7.1.3 → Règlement 724-11 – Adoption du 1^{er} projet
 - 7.1.4 → Calendrier des soumissions et renouvellement de contrats
 - 7.1.5 → Adhésion COMBEQ
 - 7.1.6 → Attribution du contrat 2012 pour les fleurs
 - 7.2 Développement
- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 → Règlement d’emprunt 722-11 - Adoption
 - 8.2.2 → Reddition de comptes – Entretien de la route verte
- 9 **Divers & affaires nouvelles**
 - 9.1
- 10 **Levée de l’assemblée**

Période de questions

Points d’information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec la réceptionniste pour l'obtenir.*

- Co-1 → Invitation Âge d'Or Ange-Gardien
- Co-2 → OMH – Révision budgétaire 2011
- Co-3 → Offre de services – Rousseau, Gauthrin, Experts Conseils
- Co-4 → Marieville – Schéma de couverture de risques
- Co-5 → Québec municipal
- Co-6 → MRC Haute-Yamaska – Partage des droits des carrières et sablières
- Co-7 → St-Paul-d'Abbotsford – Cour municipale
- Co-8 → MRC Rouville – Règlement 265-11 – Répartition des quotes-parts
- Co-9 → MRC Rouville – Collecte sélective des matières recyclables
- Co-10 → MRC Rouville – Fourniture du service de vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques
- Co-11 → Invitation – Carrefour culturel de Farnham
- Co-12 → Mérite Ovation municipale
- Co-13 → MDDEP – Programme de redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- Co-14 → CSSS La Pommeraie - Remerciements

Varia

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 01-001-12 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2011

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 12 décembre 2011 en y apportant les modifications suivantes :

Enlever les 4 derniers mots du 4^{ième} paragraphe après la fin de la 1^{ère} période de question, soit : présentée par Agromex Inc.

Libeller la résolution 12-366-11 de la façon suivante :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de former un comité constitué de 4 membres minimum, soit Yvan Pinsonneault, Rhéal Grenier, Larbi Benkaddour et Louis Robert et pouvant aller jusqu'à 7 membres pour la sélection du futur directeur général et secrétaire-trésorier.

De dispenser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim d'en donner lecture

puisque'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 01-002-12 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2011 DE 19 HEURES 30

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale de 19 heures 30 du 21 décembre 2011 en ajoutant à la résolution 12-407-11 :

Monsieur Louis Robert se retire de la table des conseillers au moment du vote de cette résolution.

De dispenser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en donner lecture puisque'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 01-003-12 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2011 DE 20 HEURES

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 21 décembre 2011 de 20 heures;

De dispenser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim d'en donner lecture puisque'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

.- Madame Odette Ménard explique les raisons de son droit de véto sur la résolution 12-359-11 à l'effet qu'elle est d'accord pour établir une entente avec Agromex Inc. mais en redéfinissant la définition d'un grand consommateur d'eau.

RÉSOLUTION 01-004-12 – ENTENTE AVEC AGROMEX

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET RÉSOLU d'approuver le projet d'entente présenté par la compagnie Agromex Inc. définissant un grand consommateur d'eau à 25 millions de gallons impériaux;

D'autoriser Madame Odette Ménard, maire de Ange-Gardien et Madame Martine Barber,

directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité de Ange-Gardien l'entente à intervenir.

Monsieur François Brisson demande le vote;

Ont voté pour : Rhéal Grenier
 Yvan Pinsonneault
 Louis Robert

Ont voté contre : Larbi Benkaddour
 François Brisson
 Odette Ménard

Rejeté

RÉSOLUTION 01-005-12 – ENTENTE AVEC AGROMEX

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 23 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) pour conclure une entente relative à l'approvisionnement en eau potable et au traitement des eaux usées pour un grand consommateur d'eau potable du territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité dessert actuellement à même sa conduite d'amenée d'eau potable un contribuable grand consommateur d'eau potable, à savoir Agromex, par un branchement à l'aqueduc réalisé sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a aboli depuis le 1^{er} janvier 2012, la tarification préférentielle de 1,50\$ des 1 000 gallons impériaux pour les grands consommateurs d'eau potable et uniformiser la tarification pour les usagers du service de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la municipalité a construit une conduite d'amenée adéquate en provenance de la ville de Farnham, un second réservoir et une conduite de service sur la rue Laguë pour assurer un approvisionnement correspondant aux besoins de Agromex et que la première installation mentionnée bénéficie à l'ensemble des contribuables et éventuellement aux besoins futurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a construit un étang de traitement des eaux usées afin de recevoir les rejets de la compagnie et qu'elle a reçu pour ces travaux des subventions gouvernementales afin de compenser les coûts supplémentaires engendrés par cette surcapacité de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'entre temps, la compagnie s'est dotée d'une usine de traitement de ses rejets en eaux usées et par ce fait même, la municipalité bénéficie maintenant de cette surcapacité de traitement des eaux usées pour ses besoins;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de fixer à 50% de la consommation totale de la municipalité en 2011 la définition de grand consommateur pour l'entente à intervenir avec Agromex inc conditionnel à l'approbation des avocats de la municipalité dans ce dossier;

De demander aux avocats de la municipalité de rédiger le texte définissant un grand consommateur d'eau de façon à limiter le nombre d'industries pouvant bénéficier de cette définition;

L'entente ne devra pas dépasser un montant global de 225 000 \$, réparti sur une période de neuf (9) ans, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2020. Ce montant sera payable après l'acquittement de la dernière facture annuelle d'Agromex pour ses frais d'approvisionnement en eau potable. Et d'autoriser, Madame Odette Ménard, maire de Ange-Gardien et Madame Martine Barber, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité de Ange-Gardien l'entente à intervenir.

Adopté

.- Madame Odette Ménard explique les raisons de son droit de veto sur la résolution 12-366-11 à l'effet de former un comité de sélection pour le choix du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier. Elle mentionne qu'elle est d'accord avec la formation d'un comité composé de quatre personnes mais que ce comité doit représenter toutes les couleurs du conseil. Sachant que le conseil est présentement divisé, il faudrait qu'il y ait deux membres de chacune des équipes.

RÉSOLUTION 01-006-12 – COMITÉ DE SÉLECTION

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET RÉSOLU de former un comité constitué de 4 membres minimum, soit Yvan Pinsonneault, Rhéal Grenier, Larbi Benkaddour et Louis Robert et pouvant aller jusqu'à 7 membres pour la sélection du futur directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur François Brisson demande le vote.

Ont voté pour : Yvan Pinsonneault
Rhéal Grenier
Larbi Benkaddour

Louis Robert

Ont voté contre : François Brisson
Odette Ménard

Adopté

RÉSOLUTION 01-007-12 – NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉLECTION

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET RÉSOLU de nommer monsieur Larbi Benkaddour président du comité de sélection pour l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur François Brisson demande le vote.

Ont voté pour : Yvan Pinsonneault
Rhéal Grenier
Larbi Benkaddour
Louis Robert

Ont voté contre : François Brisson
Odette Ménard

Adopté

RÉSOLUTION 01-XXX-12 – PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PROPOSÉ PAR Mme Odette Ménard

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU de rencontrer quatre candidats dont le curriculum vitae a été reçu suite au départ de monsieur Taylor avant d'enclencher un processus long, laborieux et coûteux.

.- Suite à cette proposition, monsieur Pinsonneault laisse le soin au président du comité à s'occuper des prochaines étapes.

.- Madame Ménard demande à monsieur Benkaddour s'il est en accord avec cette proposition. Ce dernier mentionne qu'il n'est pas d'accord. Que le poste doit être affiché et publié et que suite à ces annonces, les candidats proposés par madame Ménard seront les bienvenues.

.- Monsieur Benkaddour mentionne également qu'aucune dépense n'a à être autorisée dans ce dossier pour le moment.

La proposition n'ayant pas été appuyée, aucun vote n'a pas été pris sur cette proposition

RÉSOLUTION 01-008-12 – AUTORISATION DES COMPTES À PAYER - 2011

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes 2011 présentés, et ci-après résumés :

2011

Paiements directs ACCES D		19 404.10 \$
Fournisseurs :	11973 à 11995	26 524.81 \$
Déboursés directs :	11970 - 11972	738.89 \$
Salaires :		5 224.10 \$

Adopté

RÉSOLUTION 01-009-12 – AUTORISATION DES COMPTES À PAYER - 2012

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes 2012 présentés, et ci-après résumés :

2012

Paiements directs ACCES D		
Fournisseurs :	11996 à 12009	71 445.77 \$
Déboursés directs :	11971	129.00 \$
Salaires :		4 605.02 \$

Adopté

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 30

.- Un citoyen demande l'opinion et la position de chacun des membres du conseil dans les dossiers de la restructuration et de la circulation lourde concernant la rue Saint-Georges. Madame Ménard invite chacun des conseillers à répondre :

Rhéal Grenier : Ne veut pas prendre position tant que tous les coûts relatifs à ces projets ne sont pas disponibles;

Larbi Benkaddour : Sa position n'a pas changé depuis le début des projets, il est d'accord à détourner la circulation lourde par Casimir et réaménager la rue Saint-Georges;

Louis Robert : Son quartier étant le numéro 3 dans lequel est situé le rang Casimir, monsieur Robert appuie ses citoyens à l'effet de garder la circulation lourde dans Saint-Georges et attend également d'avoir toutes les données relatives à ces projets;

Yvan Pineseault : Conscient du problème de circulation lourde sur la rue Saint-Georges, il faut dévier le trajet des camions. Il est d'accord avec monsieur Grenier à l'effet que toutes les dépenses ne sont pas encore analysées et qu'il faut étudier toutes les solutions possibles ainsi que les coûts pour toutes les possibilités telles que la sortie sur route 235, sortie au coin Principale et Casimir ainsi que la sortie de la carrière sur ces chemins avant d'aller de l'avant;

François Brisson : Depuis 2 ans, des démarches ont été entreprises à cet effet. Les citoyens ont été consultés et ces démarches sont de longue haleine. Il est d'accord avec le fait de dévier la circulation mais pas nécessairement à 100 %, cela pourrait se limiter à une demie solution mais encore là il faut attendre les coûts reliés à ces projets avant de se prononcer.

Odette Ménard : La rue Saint-Georges est une rue de village et non une route pour les camions tandis que le rang Casimir est déjà une route considérée comme un lien entre deux agglomérations. Le rang Casimir doit recevoir la circulation et la rue Saint-Georges doit être pour les résidents de la rue Saint-Georges. Sa position est claire à l'effet de dévier la circulation mais aussi d'étudier toutes les solutions possibles ainsi que les coûts rattachés.

.- Un citoyen mentionne le fait que le conseil devrait adopter un règlement sur la circulation en zone résidentielle tout comme en zone industrielle tel qu'il a été dit par madame la maire à une rencontre avec les citoyens. Madame Ménard explique que plusieurs pas en avant ont été faits dans ce dossier depuis l'été dernier et que ce dossier est classé prioritaire par la municipalité. Les gens de la carrière prennent au sérieux ce problème et pensent déjà à d'autres aménagements pour contrer ces problèmes. Une autre rencontre est prévue avec ces derniers afin de discuter les possibilités d'amélioration des irritants et que certains des changements prévus devraient entrer en vigueur au printemps 2012.

FIN DE LA 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 45

**RÉSOLUTION 01-010-12 – DEMANDE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
BAMBIN CLUB**

CONSIDÉRANT que le CPE doit se munir d'un Plan de Sécurité Incendie en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que le service des Incendies est en accord avec le plan proposé par le CPE;

CONSIDÉRANT qu'en cas de sinistre ou de mesures d'urgences, le CPE doit avoir un autre en droit disponible pour la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la proximité des locaux du Centre récréatif;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le Centre de la petite enfance Bambin Club à utiliser les locaux du Centre récréatif lors d'un sinistre;

D'autoriser à cette fin, la garde de la liste à jour des enfants inscrits au CPE dans le cas où cette liste ne serait pas accessible lors de l'évacuation de la garderie.

Adopté

.- Ajout par madame Ménard des points 3.1.5 et 3.1.6 à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 01-011-12 – APPUI AU PACTE RURAL POUR UN PARC ÉCOLOGIQUE AU LAC BLEU

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière peut être demandée dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT que le projet de parc écologique au Lac Bleu s'inscrit dans les principes de base du pacte rural;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de candidature de la municipalité auprès du pacte rural pour le projet de parc écologique au Lac Bleu.

Monsieur Rhéal Grenier demande le vote;

Ont voté pour : Larbi Benkaddour
François Brisson
Odette Ménard

Ont voté contre : Rhéal Grenier
Yvan Pinsonneault
Louis Robert

Rejeté

RÉSOLUTION 01-012-12 – APPUI AU PACTE RURAL POUR LA CONTINUITÉ DU PROJET D'ARCHIVES VIVANTES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES QUATRE-LIEUX

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière peut être demandée dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT que le projet d'archives vivantes de la Société d'Histoire des Quatre-Lieux s'inscrit dans les principes de base du pacte rural;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de candidature de la municipalité en partenariat avec la Société d'Histoire des Quatre-Lieux auprès du pacte rural pour le projet d'archives vivantes.

.- Monsieur Rhéal Grenier s'inscrit contre cette proposition.

Adopté

.- Monsieur Larbi Bankaddour quitte la salle à 21 heures.

RÉSOLUTION 01-013-12 – DEMANDE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la demande d'accès à l'information de la MRC Brome-Missisquoi;

D'autoriser la transmission des données demandées;

De contacter cette dernière afin d'établir une entente de non-partage des droits sur les carrières et sablières de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 01-014-12 – APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE-LIEUX

CONSIDÉRANT le Fonds de commémoration de la guerre de 1812 du Patrimoine Canadien;

CONSIDÉRANT que durant cette guerre, Saint-Césaire fût l'hôte de soldats;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Société d'Histoire et de Généalogie des Quatre-Lieux;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M.

APPUYÉ PAR M.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer la Société d'Histoire et de Généalogie des Quatre-Lieux dans sa demande de subvention pour son projet intitulé : « La guerre de 1812-1815 au Upper Blockhaus de la rivière Yamaska ».

Adopté

.- Retour de monsieur Bankaddour à 21 heures 03.

.- Dépôt des intérêts pécuniaires membres du conseil présents à la séance soit, Odette Ménard, Rhéal Grenier, Larbi Benkaddour, Louis Robert, François Brisson et Yvan Pinsonneault.

RÉSOLUTION 01-015-12 – COMAQ - ADHÉSION 2012

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense 488.64 \$ pour l'adhésion 2012 de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à la Corporation des Officiers Municipaux du Québec.

Adopté

RÉSOLUTION 01-016-12 – FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT le rapport présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim sur la formation 2012 donnée par la COMAQ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'être à jour dans l'application des lois gérant les municipalités;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense 2 532 \$, plus taxes applicables, pour l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à 7 cours donnés par la Corporation des Officiers Municipaux du Québec ainsi que tous les frais afférents.

Monsieur Louis Robert demande le vote.

Ont voté pour : François Brisson
 Larbi Benkaddour
 Odette Ménard

Ont voté contre : Louis Robert
 Rhéal Grenier
 Yvan Pinsonneault

Rejeté

RÉSOLUTION 01-017-12 – FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 395 \$, plus taxes, à l'endroit de la COMAQ pour l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à la formation sur le dossier de vérification.

Adopté

RÉSOLUTION 01-018-12 – FORMATION PG – T4 ET RELEVÉ 1

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 125 \$, plus taxes applicables, pour la formation de la commis aux services administratifs portant sur l'émission des T4 et Relevé 1 de l'année 2011 dispensé par PG Solutions.

Adopté

.- Dépôt des rapports d'intervention du Service des Incendies pour décembre 2011.

AVIS DE MOTION 01-019-12 – RÈGLEMENT SUR LES INCENDIES

Monsieur François Brisson donne avis que lui-même ou un autre conseiller à une session subséquente de ce conseil présentera un règlement sur les incendies.

RÉSOLUTION 01-020-12 – HYGIÈNE DU MILIEU – CALIBRAGE DES DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT que le ministère demande une analyse des débitmètres au réservoir d'eau potable et à l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la municipalité de faire calibrer ses débitmètres;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 900 \$ pour l'analyse du calibrage des débitmètres du réservoir d'eau potable et de l'usine d'épuration des eaux usées par Enviro-Systèmes.

Adopté

RÉSOLUTION 01-021-12 – RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – VIBRATION DES POMPES

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la vibration et de l'équilibrage augmentera la durée de vie des pièces et des pompes au réservoir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 700 \$ pour l'analyse de la vibration des pompes au réservoir d'eau potable par Vibal enr.

Adopté

AVIS DE MOTION 01-022-12 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Monsieur Yvan Pinsonneault donne avis que lui-même ou un autre conseiller à une session subséquente de ce conseil présentera un règlement concernant la vidange des fosses septiques.

RÉSOLUTION 01-023-12 – ADOPTION 1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT 723-11

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 21 décembre 2011;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 723-11 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet de modifier les dispositions concernant les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles.

Adopté

RÉSOLUTION 01-024-12 – ADOPTION 1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT 724-11

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 21 décembre 2011;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 724-11 modifiant le plan d'urbanisme numéro 616-05 et ses amendements, à l'effet de remplacer le plan d'urbanisme et d'ajouter des dispositions concernant les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles.

Adopté

RÉSOLUTION 01-025-12 – SOUMISSION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution 04-108-11 laquelle permet à la directrice des services techniques de demander des soumissions pour certains projets;

CONSIDÉRANT le calendrier présenté par cette dernière;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter le calendrier présenté par la Directrice des services techniques;

D'autoriser cette dernière à effectuer tous les appels d'offres nécessaires aux projets en cours de réalisation et pour les appels d'offres à venir dans les projets 2012 tel que stipulé à la résolution 04-108-11.

Adopté

RÉSOLUTION 01-026-12 – COMBEQ – FORMATION ET ADHÉSION 2012

CONSIDÉRANT le rapport présenté par la Directrice des Services techniques;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1 715 \$, plus taxes pour l'adhésion 2012 de madame Patricia Debel et de monsieur Martin Deshaies à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec, trois formations et une inscription au congrès 2012, plus les frais afférents à ces activités.

Adopté

RÉSOLUTION 01-027-12 – FLEURS ET VÉGÉTAUX 2012

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Jardin du Rapide pour la confection des paniers de fleurs pour l'été 2012;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2700 \$, taxes incluses, à l'endroit de Jardin du Rapide pour la confection des paniers de fleurs à être installés dans la municipalité à l'été 2012.

Adopté

RÉSOLUTION 01-028-12 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 722-11

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été présenté à la séance du 12 décembre 2011;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 722-11 décrétant une dépense de 110 000 \$ pour la réalisation de la phase 1 du parc écologique au Lac Bleu.

M. François Brisson demande le vote.

Ont voté pour :
Rhéal Grenier
Louis Robert
Yvan Pinsonneault

Ont voté contre : Larbi Benkaddour
François Brisson
Odette Ménard

Rejeté

RÉSOLUTION 01-029-12 – SUBVENTION ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT que le montant maximal pouvant être octroyé à la municipalité de Ange-Gardien dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte est de 10 950 \$;

CONSIDÉRANT que pour être admissible à cette aide financière, la municipalité doit produire un rapport confirmant les coûts d'entretien réalisés;

CONSIDÉRANT le rapport présenté par la Directrice des Loisirs par intérim;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport présenté par la directrice des loisirs par intérim à l'égard des dépenses encourues pour l'entretien de la piste cycle La Montérégiade pour l'année 2011;

De faire parvenir ce rapport à la Directrice de la Direction de l'Ouest de la Montérégie du Ministère des Transports du Québec à Châteauguay afin de bénéficier d'une subvention.

Adopté

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 HEURES 20

.- Un citoyen revient sur la réponse de monsieur Robert concernant la déviation de la circulation à l'effet qu'il est contre et madame Ménard explique que cette déviation concerne les contribuables de son quartier qui ne sont vraiment pas favorables à ce projet et qu'ainsi, monsieur Robert les appuient à 100 %;

.- Un citoyen demande à monsieur Pinsonneault à combien d'argent il évalue le confort et le bien-être des citoyens de la rue St-Georges. Il répond que ce ne sont pas les coûts des travaux qui sont importants mais plutôt de sortir la circulation de la rue Saint-Georges. Par contre, il est important d'avoir ces coûts afin de savoir jusqu'où la municipalité peut aller dans ce projet. Sa position ne change pas, il faut dévier la circulation;

.- Une citoyenne s'informe d'un appui de la municipalité à Destination Aéroport en décembre 2011 et veut savoir comment les contacter. Madame Ménard lui explique que cette compagnie

n'est pas encore active, qu'elle demande l'appui des municipalités afin de pouvoir évaluer la faisabilité de son projet.

FIN DE LA 2^{ième} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 HEURES 25

RÉSOLUTION 01-030-12

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 heures 25.

Adopté

Odette Ménard, maire

Martine Barber, secrétaire-trésorière par
intérim